

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11153**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Sciences Humaines et Sociales Mention : Anthropologie sociale et historique Spécialité : Anthropologie sociale et historique

Nouvel intitulé : Mention Anthropologie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Toulouse Jean Jaurès, Ecole des Hautes Etudes et Sciences Sociales (EHESS) Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Toulouse II, Recteur de l'Académie de Paris, Présidente de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS)

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

123 Sciences sociales (y.c. démographie, anthropologie)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Définition et mise en œuvre d'une enquête de terrain adaptée à un thème de recherche fondamentale ou de recherche appliquée proposée par une institution nationale, régionale ou locale (organismes de santé, musées, parcs naturels etc.)
 - Formulation et réalisation d'un projet de recherche, individuel ou collectif
 - Restitution, orale ou écrite (mémoire, rapport, article), des résultats d'une recherche
 - Contribution à des projets pluridisciplinaires, notamment dans les domaines du patrimoine culturel, de l'environnement, de la santé, du multiculturalisme.
- Les titulaires du master ont acquis :
- La connaissance des cadres théoriques de l'anthropologie
 - La maîtrise des outils méthodologiques de cette discipline : capacité à faire des observations pertinentes, à conduire des entretiens, à utiliser des instruments audio-visuels.
 - Les savoirs ethnologiques fondamentaux sur l'aire culturelle sur laquelle a porté la recherche de master (choix possibles dans le cursus proposé : Birmanie, Inde, Japon, Amérique latine, Europe).
 - La capacité à conduire une recherche personnelle sur un terrain précis et à exposer ses résultats dans un mémoire construit et rédigé de façon claire.
 - La capacité à présenter oralement leur recherche ou une synthèse de travaux effectués par d'autres et à répondre de façon argumentée aux questions et critiques formulées par leurs auditeurs

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Recherche fondamentale ou appliquée ; Enseignement ; Valorisation patrimoniale ; Médiation culturelle (édition, médias audio-visuels, musées etc.) ; Affaires sociales (santé publique, migrations, etc.)

Le master ouvre directement ou après une formation complémentaire à des emplois de :

- Chargé de mission à l'ethnologie dans des musées de société, parcs naturels régionaux, conservatoires etc.
- Agent des collectivités territoriales chargé de tâches concernant la médiation culturelle, la valorisation du patrimoine, les affaires sociales
- Ethnologue libéral

Le master permet d'entrer dans une formation doctorale en anthropologie, ethnologie, condition nécessaire de l'accès aux métiers de la recherche.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2108 : Enseignement supérieur

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis :

Licence mention « Anthropologie, ethnologie ». Accès possible, après examen du dossier, aux titulaires d'une autre licence du domaine « Sciences humaines

et sociales » ou « Lettres, langues et arts », ou équivalent.

Accès possible au troisième semestre après sélection sur dossier et entretien.

A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

- au titre du décret du 16 avril 2002 (VES) : dossier à retirer au secrétariat du Département de sociologie-ethnologie
- au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85) : contact Cellule VAE

- au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE) : contact Cellule VAE.

La maîtrise de la langue française, niveau TEF 450, est requise pour les étrangers. La maîtrise de la langue anglaise, niveau TOIEC 750, est requise pour tous les étudiants.

Descriptif des composantes de la certification :

Le master se déroule sur 4 semestres comprenant 12 UE, dont 2 correspondent à l'effectuation d'une recherche personnelle aboutissant à la rédaction d'un mémoire. 9e semestre

UE 50 : Nouveaux terrains, nouveaux objets, nouveaux problèmes 20 ECTS – 50 heures

UE 51 : Au choix : Ethnologie de l'Asie ou Anthropologie du politique 5 ECTS – 25 heures

UE 52 : Au choix : Construction sociale des sexes et parenté I ou Anthropologie historique 5 ECTS – 25 heures

10e semestre

UE 53 : Au choix : Anthropologie du christianisme ou Construction sociale des sexes et parenté II, 5 ECTS – 25 heures

UE54 : Savoirs, arts, techniques ou Option hors discipline 5 ECTS – 25 heures

UE55 : Mémoire de master 2 20 ECTS

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2202-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 portant création du diplôme national de master, publié au J.O. du 27/04/2002

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2 - Le Mirail à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (NOR: MENS0200916D)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.ove.univ-tlse2.fr>

Autres sources d'information :

www.ethno-info.com

Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse Le Mirail, 5 Allées Antonio Machado, 31058 Toulouse cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Toulouse II Le Mirail / Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) - site de Toulouse

Historique de la certification :

Certification suivante : Mention Anthropologie